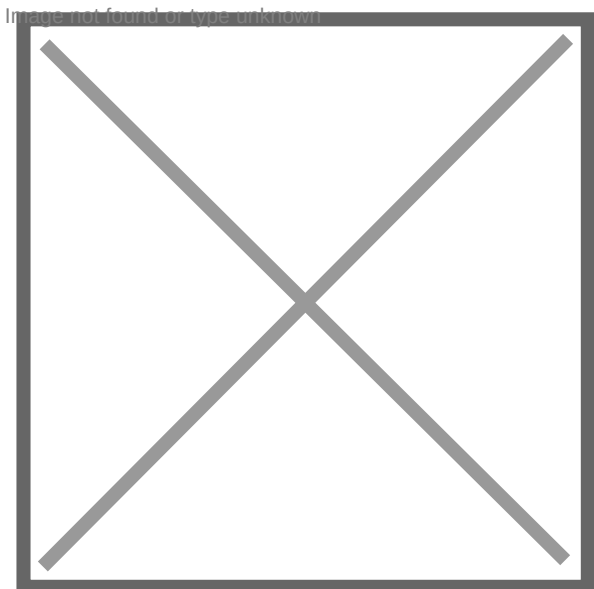




Distance entre la limite du terrain et ma piscine

Par **Damien01090**, le **03/01/2019** à **22:33**

Bonsoir,
Je souhaite installer une piscine hors sol (plus de 10m²) sur mon terrain et la mairie m'a refusé la déclaration de travaux car l'implantation de la piscine est en limite de propriété (dans l'angle du terrain)
Le technicien de la commune se réfère à l'article R111-17 et m'impose l'implantation de la piscine à 3.00 mètres minimum de la limite de propriété. Si je comprends bien, ce même article, je suis en droit de la poser comme je l'ai initialement demandé, c'est-à-dire en limite de propriété.
Mes questions sont les suivantes:
- la commune doit valider le PLU en fin d'année 2019, suis-je dans l'obligation de poser la piscine à 3.00 mètres de la limite de propriété? Car, en soit, aucune "règle" n'est clairement fixée.
- dans le cas où je décide de poser une piscine de moins de 10.00 m², dois-je "respecter" toutes ces exigences administratives (déclaration de travaux, limite de propriété,...)?
Je vous remercie par avance pour votre retour.
Bien cordialement.
Damien

Par **Bibi_83**, le **04/01/2019** à **08:59**

Bonjour,
Le R.111-17 permet effectivement une implantation, soit en limite, soit à 3 m au moins. J'imagine que la ville veut réduire les nuisances par rapport au voisinage, demandez leur quand même pourquoi on vous impose 3 m.
Même si une piscine de moins de 10 m² n'est pas soumise à autorisation, elle doit respecter les règles d'urbanisme. Plus largement, les projets non soumis à autorisation doivent tout de même être conformes aux règles d'urbanisme (L.421-8).

Par **morobar**, le **04/01/2019** à **09:46**

Bonjour,
On évoque "angle du terrain" mais sans précision sur la qualité des voisins, par exemple la commune.

Par **Damien01090**, le **04/01/2019** à **14:11**

Bonjour Bibi_83 et morobar,
Merci pour votre retour Bibi_83, j'ai pris rendez-vous avec la mairie pour trouver une solution qui puisse convenir à tout le monde.
morobar, J'ai interrogé mes voisins avant de déposer mon projet en mairie pour être sûr que cela n'engendre pas un désagrément et j'ai obtenu leurs accords.
bien cordialement.
Damien

Par **delso**, le **04/01/2019** à **15:04**

bonjour,
[citation]j'ai pris rendez-vous avec la mairie pour trouver une solution
[/citation]
Vous pouvez aussi rappeler la célèbre phrase du Président de la République Mr Georges Pompidou.
" Arrêtez d'em...les Français ! !"